



Casque Celte  
4<sup>ème</sup> S. av. J.C.

**MAIRIE D'AGRIS**  
**22, place du Bourg**  
**16110 AGRIS**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 FÉVRIER 2022**

### **Convocation du lundi 7 février 2022**

Étaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Mmes HENCHOZ Sandrine, PERONNE Christine,

MM. BENITO Raymond, GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre,  
PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET Philippe

Absents excusés :

Mme CAPPÉ Adeline a donné procuration à M. GOURSSAUD Dimitri  
Mmes PORTIER Morgane, MORALIA Maud, MOREL Corinne, PAILLOT Blandine

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

La séance est ouverte à 20 heures 30.

**LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION** du 10 décembre 2021 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

## **1-ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

**SCRUTIN du 10 avril 2022**  
**Ouvert de 8 heures à 18 heures**

### **COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**

Président : Patrick PIVETEAU

Vice-Président : Raymond BENITO

Secrétaire : Christine PERONNE

**Assesseurs : 2 Titulaires : Dimitri GOURSSAUD, Raymond BENITO**

**10 Suppléants :**

**Scrutateurs : Raymond BENITO, Bruno PICAUDAT, Martine RIBIERE, Pierre LOAËC**

**ORGANISATION DES PERMANENCES :**

8 h 00-10 h 30	Patrick PIVETEAU	Dimitri GOURSSAUD	Philippe SARDIN
10 h 30-13 h 00	Corinne MOREL	Philippe ZANDVLIET	Pierre LOAËC
13 h 00-15 h 30	Christine PERONNE	Thierry HAZEVIS	Sandrine HENCHOZ
15 h 30-18 h 00	Raymond BENITO	Maud MORALIA	Morgane PORTIER

**2-ACHAT TERRAIN M. TESSANDIER**

Le Conseil municipal en date du 11 septembre 2020, a émis un avis favorable pour l'achat de la parcelle cadastrée n° 1341, d'une surface de 1405 m<sup>2</sup> qui rentre dans une orientation d'aménagement programmé (OAP). Le prix proposé est de 20 000 €.

Faute de réponse du notaire l'opération n'a pas été inscrite lors de l'élaboration du BP 2021.

L'opération s'étant débloquée que fin 2021, le maire a signé l'acte de vente le 24 janvier dernier. Afin de régler le notaire, l'établissement d'un acte administratif pour la Trésorerie est nécessaire afin d'inscrire l'opération au BP 2022. Les frais d'acte sont de 1 205,36 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent M. le maire à établir un acte administratif qui engage le Conseil municipal à inscrire l'opération au BP 2022 afin de régler au plus vite la notaire.

FAVORABLE : 10

ABSTENTION : 0

DÉFAVORABLE : 0

**3-PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées à leurs agents en matière de protection sociale complémentaire avant le 18 février 2022.

- les enjeux de la protection sociale complémentaire;
- les obligations légales des employeurs publics territoriaux ;
- les objectifs ;
- la situation au sein de la collectivité ;
- synthèse du calendrier proposé.

**RAPPEL :**

Lors de la séance du 9 octobre 2020, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide:

**Pour le risque PREVOYANCE :**

De mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Prévoyance, et envisage

une participation mensuelle brute par agent pour le risque Prévoyance, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire :

- d'un montant unitaire de 10 €,

Pour le risque SANTE :

De mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Santé, et envisage une participation mensuelle brute par agent pour le risque Santé, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire :

- d'un montant unitaire de 10 €,

Lors de la séance du 12 novembre 2021, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE, en autorisant M. le maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- fixe la participation de la collectivité à un montant unitaire mensuel brut de 10 €/agent, proratisé sur la base de 35 h/semaine, sans toutefois dépasser le montant de la prime mensuelle d'assurance. La participation sera revalorisée après une nouvelle délibération ;
- retient l'assiette de garanties pour l'ensemble des agents adhérents au contrat, le choix 1, la collectivité choisit de ne pas assurer le régime indemnitaire ;
- inscrit au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion
- Autorise M. le Maire à signer la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » avec le Centre de Gestion de la Charente.

**4-GESTION DU PERSONNEL « effectif au 1er janvier 2022 »**

Présentation de l'effectif municipal au 1er janvier 2022

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières. Il intègre les agents titulaires ou non titulaires sur emplois permanents. Ainsi que les emplois de droit privé (contrats aidés, service public industriel et commercial, apprentissage) soumis aux règles de droit privé, et les agents non titulaires (saisonniers, remplacements...) au 1er janvier 2022.

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Statut	Poste	Temps complet (TC) Temps non complet (TNC)	Durée
Administrative	Adjoint administratif	C	Principal 1ère classe	Titulaire	1	TC	35
		C	Principal 2ème classe	Contractuel	1	TNC	15
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	Titulaire	1	TC	35
		C	Principal 1ère classe	Titulaire	1	TNC	32
		C	Adjoint technique	Contractuel	1	TNC	25
		C	Adjoint technique	Contractuel	1	TNC	20
		C	Contrat aidé	PEC	1	TNC	28
Culturelle	Adjoint territorial	C	Contrat aidé	PEC	1	TNC	22

Mise à Disposition: Adjoint Administratif Principal 1ère classe Catégorie C TNC: 12h

À l'école, 2 agents SIVOS 28h/semaine annualisé

## 5-CAUTION « locataire sortant »

Madame IDIER a restitué le logement n° 42 rue du Four à Pain, La Côte, en bon état.

L'état des lieux a été effectué lundi 7 février.

La Trésorerie de Confolens demande une délibération pour restituer la caution. Le total des cautions est inscrit au B.P.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de restituer au locataire sortant la caution de 296,76€ par une écriture à la section d'Investissement au compte 165.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent M. le maire à restituer la caution à Madame IDIER de 296,76€ par une écriture à la section d'Investissement au compte 165.

FAVORABLE : 10

ABSTENTION : 0

DÉFAVORABLE : 0

## 6-SUBVENTIONS « voyages scolaires »

Par un courrier daté du 14 décembre 2021, le Collège Anne-Marie MARTEL sollicite une aide financière pour les élèves domiciliés sur notre commune et qui participeront à un séjour combiné CAEN/PARIS organisé par l'établissement du 07 au 11 mars 2021. La participation des familles s'élève à 375 €.

Lors de la séance du 10 décembre 2021, le Conseil municipal a retenu les critères suivants pour l'octroi d'une subvention pour un voyage scolaire :

- Établissement scolaire public et privé,
- Niveau d'enseignement (collège, lycée d'enseignement général et technologique),
- Enfants domiciliés dans la commune,
- 1 subvention par année scolaire,
- 40 € jusqu'à la fin du mandat.

La Trésorerie de Confolens demande une délibération avec les noms des bénéficiaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour attribuer une subvention de 40€/élèves par une écriture à la section de Fonctionnement au compte 6574.

Élèves : AUGENDRE Lylou, GERBEAU Perrine, RIPOCHE Jade, ROUVEAU Maëva

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

## 7-DEVIS

L'état des lieux du logement locatif communal sis n° 42 rue du Four à Pain, a permis de remarquer des défauts d'isolation : combles, mur séparatif entre le garage et la salle à manger, porte de communication entre la cuisine et le garage. Des devis ont été demandés afin d'améliorer cette situation :

- Ets MONTAUBAN, menuiserie 1 402,80 €
- EURL PJC, isolation combles 1 824,00 €

L'isolation du mur du garage sera effectuée par les agents communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour effectuer ces travaux afin d'améliorer l'isolation thermique du logement locatif.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

## 8-INFORMATIONS

● **MISE EN PERIL ORDINAIRE** : Le maire est toujours en relation avec la Préfecture "service habitat" et le cabinet d'avocats Drouineau. Le propriétaire a engagé les travaux de couverture.

● **SUCCESSION « MAQUARIE »** : L'expertise amiante-plomb obligatoire a été effectuée. Le service des Domaines a été relancé pour l'acte notarié.

● **SUCCESSION « TESSANDIER »** : L'acte notarié a été signé le lundi 24 janvier 2022.

● **T.S.R.** : L'expertise est prévue, courant février, en simulant l'activité des forces de l'ordre dont la convention ne semble pas avoir été renouvelée.

● **STADE DE FOOT** : Les taupes sont de retour. Il est nécessaire de couper les conifères qui séparent les courts de tennis et le stade d'entraînement de foot. 3 poteaux qui supportent l'alimentation électrique sont pourris et doivent être remplacés. Devis :

- ALLEZ : remplacement de 3 poteaux bois 3 043,78 €
- SCAPOLO : élagage des conifères 3 480,00 €

● **CIMETIÈRE** : la plaque du caveau communal sera remplacée.

● **ARRÊT BUS « LA GRANGE »** : le courriel d'une administrée nous alerte sur la dangerosité depuis la rentrée de septembre 2021 de l'emplacement de l'arrêt de bus de la ligne 3 en direction d'Angoulême. Un rendez-vous a été pris par le maire avec les responsables de LA REGION et de l'ADA de La Rochefoucauld afin d'évoquer ce sujet.

● **Aménagement de la place du bourg** : il est constaté que la bande de roulement de la place du Bourg se détériore de plus en plus. Un rendez-vous a été pris avec le CAUE et l'Architecte des bâtiments de France afin d'envisager des travaux.

● **LE FOUILLOUX « réserve incendie »** : Le château du Fouilloux n'est pas doté d'un point d'eau incendie (PEI). En raison de la spécificité des lieux, le maire a sollicité l'accompagnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour estimer les risques, les besoins en eau et étudier la meilleure solution pour la lutte contre l'incendie.

## 9-QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 22 heures.

Prochain conseil le vendredi 11 mars 2022